



Compte Rendu du Conseil Municipal Lundi 15 mars à 18h30

L'an deux mille vingt et, lundi 15 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSET LES MONTROND, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2021

Présents : Mesdames Claudine COURT, Rose-Marie BREUILLAUD, Magali BOURRAT, Gisèle MELONI, Thérèse RICHARD, Sophie ROUE
Messieurs Alexandre CUNHA, René HRYNIOW, Pierrick URREA

Absent excusé :

Gilles PERRONNET pouvoir donné à René HRYNIOW

Absent : David NARCE

Secrétaire : Bernard JARDY

1 - Approbation du conseil municipal du 16 décembre 2020

Le conseil approuve à l'unanimité.

2 – Arrêt du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Après avoir rappelé les modalités du PLUi, le conseil formule les souhaits suivants :

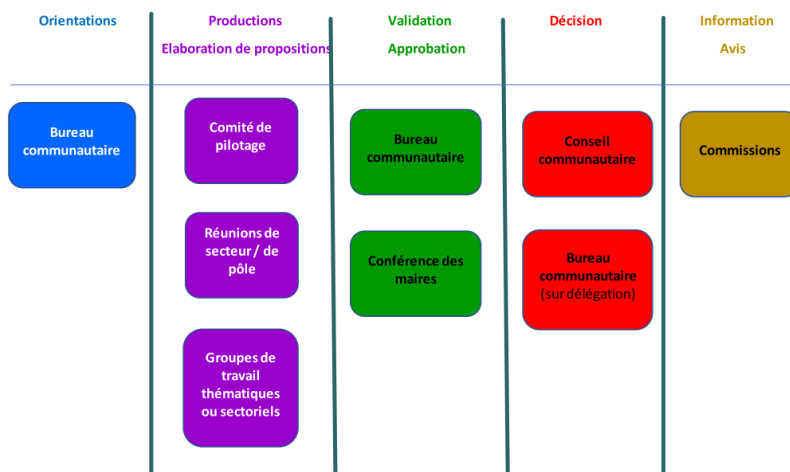
- Ajout de parcelles à classer en jardin à préserver
- OAP centre bourg de 9751m2 devant comporter un minimum de 25 logements à construire doit pouvoir se faire progressivement
- Emplacement réservé sur le bâtiment dans le virage en face de la place des marronniers

Après avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le PLUi avec formulation des souhaits ci-dessus.

3 – Approbation du Pacte de gouvernance :

Ce pacte reprend les modalités de fonctionnement et de décision qui permet d'impliquer les communes dans les dossiers et les choix stratégiques de l'intercommunalité et de créer un dialogue permanent avec les élus. Le principe commun de la composition des instances communautaires est de concilier la représentation des communes et de leur population.

SCHEMA DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



Le conseil approuve à l'unanimité le pacte de gouvernance.

4 – Nomination du référent défense :

Magali BOURRAT est nommée, à l'unanimité, référent défense en remplacement de Michel GIRAUD, qui a démissionné du conseil.

5 – Création d'une régie :

L'association cantine souhaite informatiser la gestion des tickets repas et acquérir, avec la participation de la commune, un logiciel informatique à cet effet.

La mairie utilise actuellement un logiciel de comptabilité gestion dont une option permet de gérer automatiquement l'acquisition des tickets repas par les parents, les commandes et le suivi des repas . Afin de simplifier ces opérations, il est proposé de créer une régie. La mairie gèrera les repas à partir de la prochaine rentrée scolaire avec un prix du repas maintenu à 3,25€ et remercie les bénévoles qui ont su donner de leur temps pour accompagner la mairie dans cette gestion pendant près de 30 ans.

Le conseil municipal approuve après vote : 10 voix pour et 1 abstention.

6 – Vote des taux des taxes « ménage » 2021

Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le pourcentage de hausse des taux d'imposition : les taxes d'habitation, foncières (bâti et non bâti).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 1 %. Ils seront donc de :

Foncier bâti	17.61 %
Foncier non bâti	35.98 %

Cette affectation est approuvée à l'unanimité.

7 – Approbation des comptes administratif et de gestion

Après concertation avec Madame Annie FAVARD, Perceptrice, le compte administratif et le compte de gestion 202 suivants ont été approuvés à l'unanimité :

Section fonctionnement	Dépenses	500 973 €
	Recettes	589 752 €

Excédent 2020 de 88 778 € auquel s'ajoute l'excédent 2019 de 163 700 €.

Excédent total de l'année 2020 : 252 478 €.

Section investissement	Dépenses	97 799 €
	RAR dépenses	184 476 €
	Recettes	183 959 €
	RAR recettes	69 156 €

Déficit 2020 de – 14 010 € auquel s'ajoute le déficit 2019 de – 100 170 €.

Déficit total de l'année 2020 de – 129 330 €.

Le conseil approuve à l'unanimité.

8 – Affectation du résultat

Le conseil décide d'affecter les résultats de fonctionnement 2020 pour le budget 2021 de la façon suivante :

· A - Résultat de l'exercice	+ 88 778.54 €
· B - Résultats antérieurs reportés	+ 163 699.57 €
· C - Résultat à affecter = A + B (hors RAR)	+ 252 478.11 €

· D – Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement)	-14 010.18 €
· E - solde des restes à réaliser · Excédent de financement	
· F - Besoin de financement F =D+E	-115 320.00 €
· G - Affectation en réserves R 1068	129 330.18 €
· H – Report en fonctionnement R002	+ 123 147.93 €

Cette affectation est approuvée à l'unanimité.

9 – Vote du budget 2021

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

Fonctionnement	656 656 €
Investissement	1 044 199 €

Le conseil approuve à l'unanimité.

10 – Location de la salle du conseil

Du fait de l'impossibilité de louer un espace de réunion à la salle des fêtes et pour faire suite à une demande pour un lieu de réunion sur la commune, il est proposé au conseil un tarif de location de salle à 80 € la demi-journée, 150 € la journée.

Le conseil approuve à l'unanimité.

11 – Question diverse :

Le conseil envisage de changer le logo de la commune. A cet effet, plusieurs logos sont présélectionnés. Les Boissetaires pourront donner leur avis après la distribution du prochain bulletin.

La séance est levée à 21heures

Prochaine réunion du conseil : Lundi 26 avril à 18h30